

Réunion du 20 octobre 2022 au 20 octobre 2022

<b>Mission 1 : le combat pour l'emploi local</b>	<b>M1</b>
<b>Action 1 : faire émerger les PME du futur</b>	<b>A1</b>
<b>Soutien à la création et à la transmission d'entreprises</b>	<b>513</b>

Le Conseil Régional,

- VU** le Code général des collectivités territoriales,  
**VU** le règlement budgétaire et financier,  
**VU** le budget voté au titre de l'exercice 2022 lors des séances du Conseil régional relatives au budget de la Région,  
**VU** l'avis du Conseil Economique, Social et Environnemental Régional du 18 octobre 2022,

**CONSIDERANT** le rapport de sa Présidente,

**CONSIDERANT** la tenue de la commission Entreprises, développement international, numérique, croissance verte, tourisme, innovation et enseignement supérieur et recherche

Après en avoir délibéré, décide,

**D'APPROUVER**

l'inscription à la Décision modificative 2022-3 d'une dotation de 750 000 € d'autorisations d'engagement au titre du programme n° 513 "Soutien à la création et à la transmission d'entreprises",

**D'AFFECTER**

une autorisation d'engagement complémentaire d'un montant de 250 000 € sur le dossier père du dispositif "Pays de la Loire Prime création" N°2022\_02480\_00,

**D'AFFECTER**

une autorisation d'engagement complémentaire d'un montant de 500 000 € sur l'opération N°20D06646 relative au marché Pays de la Loire parcours Entrepreneur.

La Présidente du Conseil régional



Christelle MORANÇAIS

ADOPTÉ  
Abstentions : Groupe Printemps des Pays de la Loire

REÇU le 25/10/22 à la Préfecture de la Région des Pays de la Loire

L'original de la délibération et les documents annexés sont mis à la consultation conformément aux dispositions de la loi n° 78.753 du 17 juillet 1978 relative à l'accès aux documents administratifs